

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officiers de la Bourse, n° 5, au correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 4^e, et chez Desbrières aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 13.

PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	12 d. au dessus	51 deg.	27 pou. 7 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.					
Lever.	Midiv.	Couch.	LUNE.		
5 h.	0 h.	7 h.	Phases.	Age.	
m.	m. 27.	m.	Nouvelle lune.	5	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 15 mai 1839.

La journée du 12 mai a été ensanglantée. Le sang français a encore une fois souillé les rues de la capitale ! Encore une fois le pouvoir a triomphé ! A côté des journées de juin et d'avril viendra se placer le 12 mai. Ce jour-là aussi il y aura eu des courages usés sans utilité, des existences tranchées sans que la liberté ni la patrie y aient gagné.

Les derniers coups de fusils ont à peine cessé de se faire entendre, qu'on signale déjà à l'opinion le parti républicain comme auteur des troubles; puis l'accusation va s'étendant de ce parti à l'opposition tout entière. On le voit, c'est toujours le même ordre d'idées, ce sont toujours les mêmes passions. « Comment les partis, dit le *Courrier de Lyon*, n'auraient-ils pas tenté de profiter de l'avisement dans lequel sont tombés tous les pouvoirs, du relâchement de tous les ressorts de l'autorité, et de la défaveur jetée sur la royauté par le dénigrement systématique des journaux, pour se livrer à quelque téméraire tentative de bouleversement ! »

Cet avisement des pouvoirs, d'où vient-il ? Qui l'a amené ? qui l'a produit ? Les ressorts de la constitution, qui les a brisés accidentellement ? Voilà toujours ce qu'il faudrait résoudre avant de porter des accusations qui menacent à la fois l'indépendance de la tribune et la liberté de la presse.

La presse de l'opposition défend pied à pied, il est vrai, les faibles droits qui restent au pays, mais elle le fait dans les limites légales, et Dieu sait ce que sont ces limites tracées par les lois de septembre !

Quand la royauté s'est mise à découvrir, quand des ministres intérimaires ont été par sa volonté cloués sur le banc de douleur, la presse pouvait-elle se boucher les yeux pour ne pas voir, se baïllonner pour ne pas dire ce que la France entière disait ? Que pouvait-elle d'ailleurs pour empêcher une collision ? N'a-t-elle pas tout tenté ?

Le *National*, dans dix articles, a encouragé les ouvriers sans travail à la patience, car la patience est souvent la principale force des partis. Pour alléger leurs souffrances, il a fait appel à la bourse des riches, il a ouvert une souscription dont le but n'a pu un seul instant être méconnu.

Les conseils sages partis de la presse ont été sans puissance. Nous le déplorons ; mais qu'on ne vienne pas accuser là où il n'y a nulle prise à l'accusation, voilà ce que nous demandons, ce que nous avons droit d'exiger.

Que pouvait aussi la presse opposante sur le pouvoir, habituée à méconnaître ses inspirations ? Enfermée dans le cercle d'une discussion limitée, quelle leur pouvait-elle jeter au milieu des ténèbres qu'on accumulait autour d'elle ? Ce qui est facile à constater, ce que la conscience publique reconnaît, c'est qu'absorbée dans la lutte parlementaire, si elle en suivait la marche avec sollicitude, si elle précipitait ses phases, elle gravitait sans cesse vers le but d'amener, par des voies calmes, une amélioration notable dans les institutions du pays.

Est-ce sa faute si à travers la discussion est venu se mêler le bruit des armes ?

Pour conserver l'ordre, le pouvoir a brisé le droit d'association ; au lieu de le régulariser, il l'a confisqué. A quoi lui a servi cette restriction de la liberté ? le met-elle à couvert des luttes armées ? en aucune façon ! Le libre essor de

la pensée, la libre discussion des intérêts généraux est le seul moyen de progrès et d'ordre public dans notre époque. C'est là une vérité que beaucoup regardent encore comme un paradoxe ; mais les faits la confirment, c'est le moment plus que jamais de la proclamer.

A la formation du ministère intérimaire, nous avons pressenti que nous touchions à de nouvelles agitations ; les noms de MM. Gasparin et Montebello étaient là pour nous éclairer.

Nos prévisions se sont accomplies. Le ministère intérimaire a cessé d'exister ; il se retire. A d'autres maintenant la direction des affaires de la France.

Après deux mois de tâtonnements et d'hésitations, la couronne a formé tout-à-coup son ministère ; elle a aggloméré autour du maréchal Soult des hommes pris dans toutes les nuances de la chambre ; doctrinaires, tiers-parti, 221, tous sont là se tenant par la main. On a accolé M. Teste à M. Duchâtel, M. Dufaure à M. Cunin-Gridaine. La fusion des deux centres s'est opérée, fictivement du moins ; la combinaison si long-temps recherchée s'est accomplie au milieu de la guerre civile.

Que sortira-t-il de cette coalition nouvelle ? qu'attendre de cette agglomération bizarre ? — Rien de bon assurément.

M. Cunin-Gridaine, au nom de ses amis, avait déclaré qu'il signifierait des deux mains le programme du centre gauche, programme inconsistent s'il en fut ; nous ne croyons pas que le ministère du 13 mai ait même songé à l'adopter. Mais est-il question du centre gauche et de son programme en ce moment ! Les idées du parti de la cour doivent être tournées ailleurs ; loin de songer à faire un pas en avant, il rêve sans doute à accomplir quelques-uns de ses projets réactionnaires. Nous verrons bien. Le maréchal Soult, en annonçant aux chambres qu'il avait enfin constitué un ministère, a parlé de son respect pour les lois ; ce respect sera-t-il assez grand pour contenir certaines prétentions ? Il a fait aussi une déclaration rassurante pour la dignité nationale, si nous avions encore quelques velléités de dignité à attendre des hommes qui ont poussé les choses au point où elles sont. — Les événements ont précipité la nomination d'un ministère ; à l'aide de ces événements, on va essayer d'enrayer de nouveau la marche des idées progressives qui agitent le monde, on va s'en étayer pour se maintenir plus que jamais dans le *statu quo*. Qu'on le sache bien, le pays n'abandonnera pas aisément les tendances qu'il a manifestées si clairement dans ces derniers temps ; les méconnaître serait chose peu raisonnable.

Nous recevons communication des trois dépêches télégraphiques suivantes :

Paris, 14 mai 1839 à 8 heures 1/2 du matin.

Il y a eu encore dans la journée d'hier quelques tentatives de désordre, mais elles ont été réprimées sur-le-champ, et ce matin la tranquillité est parfaite.

Paris, 14 mai 1839 à 5 heures 1/2 du soir.

M. Sauzet vient d'être nommé président de la chambre des députés.

Paris, 15 mai 1839 à 8 heures du matin.

L'ordre n'a pas été troublé depuis avant-hier. La tranquillité est parfaite.

Paris, 15 mai 1839, 5 heures du soir.

Je m'empresse de vous rassurer, si vous avez conçu quelque inquiétude à notre sujet. Nous avons été surpris comme tant d'autres par la spontanéité des événements d'hier, mais nous n'avons eu à en souffrir en aucune manière.

Les journaux, qui arriveront à Lyon en même temps que ma lettre, vous diront ce qui s'est passé. Leurs diverses relations sont assez exactes, en retranchant toutefois une partie de l'importance qu'ils donnent à plusieurs faits réellement minimes. Je vais vous dire ce que j'ai vu.

A 4 heures, l'agitation dans toute la partie de Paris comprise entre le faubourg Saint-Antoine et la rue Montmartre, était extrême. A ce mouvement, à ce grondement de chaque rue, on croyait reconnaître l'annonce du plus grave événement. En pareille circonstance, on lit à peu près sur les visages ce qui va se passer. De diverses directions arrivaient des hommes armés qui se postaient aux carrefours principaux, et le défilage commençait. Mais il n'y avait pas de concours de la population qui fait la force d'une insurrection. Ainsi, nulle part il n'y a eu de barricades qui rappellent celles de juillet ni de juin. C'étaient quelques pavés, une ou deux voitures, rarement quelques planches ; ce n'étaient pas, enfin, des obstacles sérieux. Des quais de la Mégisserie, de Sévres et Pelletier, l'action est venue s'engager dans les rues Saint-Martin, Saint-Denis, au marché des Innocents, dans les rues Beaubourg, Bourg-l'Abbé, au marché Saint-Martin. Le rappel battu dans toutes les rues produisait très-peu d'effet. Un fort petit nombre de gardes nationaux étaient, à six heures, sous les armes. Ceux qui s'étaient présentés avaient été mis en tête des colonnes d'attaque.

La prise de la barricade à l'angle des rues Tiquetonne et Montorgueil a été très-facile. Il y avait sept ou huit insurgés armés. Une quinzaine de pavés avaient été remués pour toute défense. A l'arrivée de la colonne, pas un des ouvriers, tout déconcertés qu'ils étaient, n'a bronché d'une semelle. Parvenus au milieu de la rue Tiquetonne, une vingtaine de gardes nationaux, que la troupe de ligne poussait devant elle, ont commencé le feu, auquel les insurgés ont répondu vigoureusement. Après cinq minutes d'un feu nourri, il n'y avait plus personne.

L'action la plus sérieuse a eu lieu rue Saint-Denis. Une barricade un peu mieux arrangée que toutes les autres fermait cette rue, à l'angle de la rue aux Ours. Le 2^e de ligne est arrivé par le boulevard, précédé d'un détachement de garde municipale. Un premier obstacle, formé par une voiture renversée au coin de la rue Grenétat, a été bientôt franchi, mais l'attaque de l'autre barricade n'a pas été aussi facile. Une fusillade très-vive était soutenue des deux côtés ; la nuit commençant à tomber rendait l'engagement moins dangereux. Depuis assez de temps, des feux de peloton éclairaient la rue Saint-Denis, lorsque la colonne d'attaque redouble son feu et s'élance en avant. La barricade, après quelques instants, est emportée, et la fusillade va continuant en arrière et dans les rues circonvoisines jusqu'à dix heures du soir. De toutes parts, des postes militaires sont établis, et des bivouacs se forment dans un grand nombre d'endroits.

Ce dont je désire surtout vous rendre compte, c'est de l'état de la population en général. Dans les quartiers théâtres de la fusillade, l'animation que la surprise et la pensée du combat avaient d'abord causée s'est calmée, et toutes les évolutions de la troupe ont eu lieu sans qu'on prêtât aucun appui aux insurgés, mais aussi sans qu'on excitât le moins du monde contre eux. Dans toute la partie de Paris, commençant à la place des Victoires et finissant aux Champs-Élysées, quelques paniques exceptées, tout est resté dans le plus grand calme. A parcourir tous ces quartiers, ainsi que les boulevards, on n'eût jamais voulu croire que le sang français coulait au centre de la ville !

Ce matin, on contemplant les maisons criblées de balles, on se racontait les épisodes de cet après-dîner sanglant, mais c'était le plus tranquillement du monde. On s'entretenait des insurgés. Chacun demandait : Qui étaient-ils ? que criaient-ils ?

Huit ans s'étaient écoulés depuis cette union. Hazainval avait, il gagné ses millions ou perdu ses cinquante mille écus et la dot de sa femme ? Voilà ce que personne ne savait, car les jeux de la bourse permettent certain mystère lorsque l'on s'y prend avec adresse. Hazainval était intéressé dans plusieurs spéculations ; on ne lui connaissait aucune propriété immobilière, mais il avait des fonds engagés, des dettes patentes et un portefeuille souvent assez enflé ; ayant toujours fait honneur à ses affaires, il jouissait d'un bon crédit. D'ailleurs sa maison était fort agréable ; il recevait chez lui les plus gros banquiers, il marchait de pair avec les meilleurs dandys, il changeait de chevaux tous les six mois, il était des chasses du prince de **, et il avait dans la garde nationale un grade qui lui valait les honneurs du château. Il n'en faut pas davantage de nos jours pour être considéré dans le premier et dans le second arrondissement de Paris, et pour avoir un très-grand nombre d'amis et de prôneurs, qui du reste sont trop bien occupés de leurs propres affaires pour s'inquiéter des vôtres. Hazainval donnait des soirées charmantes ; il payait régulièrement ses différences de bourse, ses paris perdus et ses dettes de jeu. Après cela n'eût-il pas été fort impertinent de chercher à savoir si son passif dépassait ou non son actif ? Tant qu'il tenait sa position, on ne devait s'inquiéter de rien, tous droits réservés pour jeter feu et flammes si par hasard une débâcle arrivait. Les choses se pratiquent ainsi dans le monde industriel où la confiance est une mise de fonds indispensable ; voilà pourquoi la disparition subite et le départ pour Bruxelles sont si rarement prévus et prévenus.

Plein de vanité et de passion pour le luxe et pour les plaisirs, Hazainval n'en savait peut-être pas plus que les autres sur le chiffre exact de sa situation financière ; il se livrait avec une fastueuse frivolité au tourbillon des affaires et à l'entraînement d'une vie dissipée. Quelques hommes privilégiés réussissent à ce jeu : quand on est assez fort ou assez adroit pour tenir longtemps la partie, il est à peu près sûr que l'on aura une belle chance, et tant mieux alors pour ceux qui savent s'arrêter au bon moment ; mais ce sont là de rares exceptions, car l'enivrement est dangereux, et souvent il est plus difficile de se contenir de beaucoup que de peu. Spéculateur et dandy, lancé à plein collier dans le beau monde doré, Hazainval avait mis tous

LES LIONNES.

Voici l'heure où les oisifs du beau monde font leur promenade au bois de Boulogne. Voyez-vous, sur la chaussée des Champs-Élysées, ce léger briska traîné par deux chevaux gris-pommelés ? Rien ne manque au bon goût et à l'excellente tenue de cet équipage ; le cocher a une tournure anglaise et une per-ruque poudrée ; le laquais assis sur le siège de derrière porte un frac galonné, des gants blancs et des bas de soie ; les chevaux ont la tête parée de rubans et de fleurs artificielles. Admirez maintenant cette jeune femme nonchalamment étendue sur les coussins de satin bleu qui garnissent la voiture ; elle est seule, et à chaque minute elle interrompt sa rêverie pour lancer un regard curieux et distrait sur les équipages et les cavaliers qui passent : — elle n'est pas précisément belle, mais elle est bien, ce qui vaut mieux quelquefois pour plaire ; elle a surtout cette distinction, cette délicatesse de formes et cette grâce qui charment et qui captivent ; et puis elle possède au suprême degré l'art merveilleux de la toilette ; ses moindres ajustements sont admirablement choisis dans leurs couleurs et dans leur façon ; il n'y a pas dans toute sa parure un seul détail qui ne serve à relever ses attraits, pas une épinglette qui ne leur fasse gagner quelque chose. Voulez-vous savoir à quel monde appartient cette femme ? D'abord les panneaux de sa voiture, ornés d'un simple chiffre, sans armoiries et sans couronne, vous indiquent qu'elle n'est ni duchesse, ni marquise, ni même baronne ; — elle se nomme tout simplement Mme Hazainval ; elle habite une portion d'hôtel dans un des quartiers neufs dont s'est enrichie la Chaussée-d'Antin ; elle mène un assez grand train, et sa réputation est placée à l'ombre d'un mari. Fort répandue dans les sociétés les plus élégantes de Paris, Mme Hazainval a pris rang d'élite que l'on appelle aujourd'hui — les lionnes.

Cette qualification est empruntée au dictionnaire de la haute

ment, par droit de conquête, le roi absolu. Pour mériter ce beau nom de lionne, il ne suffit pas de briller par le luxe de la toilette, et de se montrer à l'Opéra et aux Italiens comme une simple merveilleuse ; mais de plus il faut suivre tous les exercices du dandysme, avoir des affinités avec le jockey-club, se connaître en chevaux, parier aux courses et savoir parler la langue du sport.

Les véritables lionnes sont infatigables ; vous les rencontrez partout : elles quittent le bal pour se rendre à la course au clocher dans la vallée de Bièvre ; elles reviennent à six heures, paraissent à l'Opéra, et vont, après le troisième acte de *Guillaume Tell*, chanter dans un concert pour les pauvres ; intrépides cavalières, excellentes musiciennes, séduisantes quêtuses, pleines de hardiesse et de charité, elles font briller à la fois leurs grâces, leurs talents et leurs vertus. A Chantilly, dans quelques jours, après avoir passé la journée au soleil et la nuit à danser, elles monteront à cheval au point du jour pour aller courir le cerf dans la forêt. Leur existence est toute masculine ; sans bruit et sans drapeau, sans prêcher et sans écrire, mais en allant droit au but, elles ont conquis la pratique de cette émancipation dont nos bas-bleus et nos femmes libres n'ont su que ridiculiser les théories. — Elles se sont faites hommes par la puissance de la mode.

Née dans les dernières années de l'empire, et fille d'un lieutenant-général, Mme Caroline de ** avait été élevée à l'institution royale de Saint-Denis, où elle se distinguait entre toutes ses compagnes par sa douceur et sa modestie. C'était une de ces bonnes et heureuses natures que le mariage façonne à son gré. Si elle avait épousé un préfet, elle aurait pris en peu de temps la raideur et la majesté nécessaires au gouvernement d'une ville de province ; mariée à un hobereau, elle aurait sans se plaindre passé sa vie au sein des naïfs plaisirs de la campagne ; elle aurait été avec la même facilité la grave épouse d'un magistrat ou la femme intrigante d'un diplomate. Hazainval se présenta, il était jeune, agréable, et il possédait cinquante mille écus avec lesquels il se prétendait sûr de gagner deux ou trois millions dans les affaires ; on le crut sur parole, il sut plaire, et Caroline fit un mariage d'inclination et de convenance à la fois, en devenant Mme Hazainval.

Personne ne répondait précisément. Il semble que ce n'a été qu'une partie bien inégale jouée en champ-clos en présence d'une population qui ne veut pas encore se prononcer. Ainsi donc, point de terreur éprouvée, point de dispositions nouvelles à subir des colères des triomphateurs. On est aujourd'hui lundi ce qu'on était samedi; seulement il me semble que, si un acte par trop rétrograde fut venu s'annoncer aujourd'hui de la part du pouvoir, la tiédeur n'aurait pas duré long-temps.

Depuis ce matin, on se presse dans les rues; mais je considère tout le mouvement comme bien terminé. A dix heures, une barricade se construisait au marché des Innocents, un feu de peloton a dispersé les édificateurs; à présent, l'approche du marché est interdite. A deux heures, j'ai vu, en même temps que deux mille spectateurs immobiles, construire une autre barricade rue Neuve-Saint-Méry; mais tout cela est sans importance. Il n'y a plus dans l'air ce je ne sais quoi qui dit : voilà l'insurrection. D'ailleurs, un déploiement considérable de troupes est effectué. Les canons sont braqués sur la place de Grève; des postes et des détachements d'infanterie et de cavalerie gardent les quais, les boulevards, les rues principales. Tout serait fini, si les tambours des bataillons ne couraient pas les rues depuis ce matin, escortés de gardes nationaux, en battant le rappel; si quelque agitation se maintient, c'est par l'émotion qu'ils inspirent. Tout-à-l'heure, par exemple, un général, pair de France, a traversé Paris en commandant une colonne qu'il avait disposée conformément aux usages militaires observés dans une marche périlleuse; au milieu de ses bataillons, il avait placé des sapeurs en petite tenue, dont la hache sur l'épaule semblait menacer toutes les portes et devantures de maisons. Les femmes s'inquiétaient de cet appareil; mais la foule qui se range pour laisser passer n'en ressent aucune terreur.

Les vendeurs de nouvelles crient pour deux sous la formation du ministère bigarré que le *Moniteur* a annoncé ce matin. Comment M. Teste, qui s'est fait honneur si long-temps de la résistance qu'il mettait à entrer dans un ministère hétérogène, s'est-il laissé fourrer là-dedans? Les coups de fusil ont enfin fait cesser les hésitations. La chambre, qui n'a pas eu la facile énergie de forcer plus tôt la couronne, a assumé sur elle une grande responsabilité.

Nous vous embrassons bien affectueusement.

A.

Le 10 de ce mois, M. le commissaire de police Rion a fait retirer de la Saône, entre les ponts de la Molatière et de la Gare, le cadavre d'un homme d'une taille de 4 pieds 11 pouces, dans un état de putréfaction tellement avancée, que les traits de la figure étaient méconnaissables.

Ses vêtements se composent d'un habit-veste en drap bleu, pantalon et gilet de velours, chemise de toile grossière marquée F. T., tricot en laine, caleçon de futaine, chaussé de bas de laine et de gros souliers; il n'avait dans sa poche qu'une pipe et deux liards.

D'après le rapport du médecin, cet homme est âgé de 20 à 30 ans. Il a séjourné plusieurs mois dans l'eau. Son état civil est tout-à-fait inconnu.

Un homme inconnu s'est assommé, hier au soir, sur la grande route, près le Pont-d'Alai. Cet homme paraît être un boucher que l'on soupçonne être de St-Georges. Il était en veste et couvert d'une casquette; il portait un tablier blanc, marqué F. D.; il avait avec lui un bâton. Sa tête est chauve.

Mlle Jenny Vertpré, du théâtre des Variétés, sera dans quelques jours à Lyon et donnera des représentations au Gymnase. Son jeu spirituel, si bien apprécié sur la scène des Célestins, ne peut manquer d'attirer la foule.

Paris, 13 mai 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Des troubles très-graves ont éclaté hier dans Paris. Vers trois heures de l'après-midi, trois ou quatre cents individus se sont présentés rue Bourg-l'Abbé, 22, devant le passage, en face le magasin d'armes des frères Lepage; quelques-uns d'entre eux armés de hachettes se mirent aussitôt en devoir de briser les portes de la maison; voyant l'inutilité de leurs efforts, ils détachèrent une des pierres formant le cordon extérieur de la porte, la porte céda et les assaillants entrèrent.

On évalue à cent cinquante environ le nombre des fusils qu'on a enlevés; presque tous étaient des armes de chasse.

Les individus quittèrent alors la maison et la rue, et

ses soins à faire partager à sa femme ses goûts d'élégance et de dissipation, et celle-ci s'y était prêtée de bonne grâce, d'abord pour plaire à son mari, et plus tard pour son propre compte. Elle n'eût pas demandé mieux qu'une vie paisible, aisée et recueillie; mais, entraînée dans une autre carrière, elle ne tarda pas à s'y acclimater. Son mari voulait la voir briller, et elle brilla bientôt au-delà de ses vœux. Mais Hazainval, qui avait la conscience de ses propres torts, et qui ne manquait pas d'une certaine probité conjugale, laissait à sa femme une grande liberté, et s'il ne payait pas régulièrement les mémoires des marchandes de modes et autres fournisseuses, c'était par des motifs étrangers à l'avarice et à la mauvaise volonté. Jamais il ne se permit le moindre reproche sur les prodigalités d'un luxe qu'il partageait. — « Je suis un dandy, disait-il, et ma femme est une lionne; tout est pour le mieux. D'ailleurs, je l'ai voulu, et cela prouve la sympathie de nos caractères et le bon accord de nos goûts. »

Nous avons laissé le briska de Mme Hazainval sur la chaussée des Champs-Élysées; — l'élégant équipage arrive au bois, et la lionne descend au milieu d'une merveilleuse société réunie pour assister au spectacle d'une lutte de chevaux et de cavaliers illustres qui doivent se disputer plusieurs prix en sautant des barrières. Toutes les lionnes sont là, excepté deux ou trois qui ont l'habitude d'arriver tard à tous les rendez-vous. Ainsi que l'exigent le bon ton et la cordialité, Mme Hazainval distribue à ses amis des poignées de main à l'anglaise. Un fashionable étranger, le baron Dadianeff, s'approche d'elle, un carnet à la main, et lui dit galamment :

— Voulez-vous parier avec moi? Je vais vous inscrire sur ma liste de paris. Choisissez votre cheval: j'offre cent louis pour Vesta.

— Vous n'y pensez pas, Monsieur le baron? Vesta est un cheval sans moyens, qui a été fort mal entraîné, et qui se dérobera toujours. Je m'étonne qu'après tant de revers il soit encore entré dans la lice.

— Je l'ai acheté ce matin, et il court aujourd'hui pour mon compte.

— Vous voulez donc perdre?

— Peut-être.

se dirigèrent vers les quais. Parvenus sur la ligne des quais, ils se divisèrent en plusieurs groupes qui se portèrent presque simultanément aux trois postes de l'Hôtel-de-Ville, de la place du Châtelet et du Palais-de-Justice, en face le quai aux Fleurs. Ces postes surpris furent assez facilement désarmés. Les deux groupes qui venaient de s'emparer de ces deux derniers postes, se voyant mieux armés, se dirigèrent presque aussitôt vers la préfecture de police; mais lorsqu'ils s'y présentèrent, les portes de l'hôtel se trouvèrent fermées et fortement défendues par la garde municipale de service qu'avaient avertie quelques agents témoins des scènes de désarmement de la place du Châtelet et du Palais-de-Justice.

Les assaillants revinrent alors sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et se réunirent au groupe qui, après avoir pris le poste de la place, cherchait à en défendre les abords, ceux surtout du quai Pelletier, à l'aide de deux omnibus renversés et mis en travers.

Tous ces faits avaient pris un peu de temps; quelques ordres avaient pu être transmis à la préfecture de police, on avait pu rassembler quelques détachements de gardes municipaux à pied et à cheval; aussi, à quatre heures, plusieurs pelotons de cette troupe s'avancèrent-ils de divers points sur la place de Grève.

Ces pelotons ne furent pas plus tôt signalés qu'on se porta au devant d'eux pour défendre la position centrale de l'Hôtel-de-Ville.

Ce fut un détachement de gardes municipaux à cheval, débouchant au grand trot de la rue des Arcs, qui essaya le premier feu. La tête du détachement atteignait la hauteur de la rue de la Vannerie, à peu de distance du quai, quand une décharge fit tomber les deux cavaliers qui marchaient les premiers; le reste du peloton tourna immédiatement dans la rue de la Vannerie et se reforma plus loin.

A ce moment, d'autres détachements de la garde municipale débouchèrent de différents côtés; des coups de fusils furent échangés, mais sans fatal résultat d'aucune part; la place de l'Hôtel-de-Ville, le quai furent successivement abandonnés par les insurgés qui se retirèrent dans la direction de la rue Ste-Avoye.

Voici quelle était à cinq heures la situation des choses. Les trois postes désarmés restaient fermés; la garde municipale occupait le poste et la place de l'Hôtel-de-Ville et tous les abords de la Seine compris entre le Pont-au-Change et le Port-au-Blé. Une grande émotion produite par les bruits en circulation et par le rappel battu par les tambours de la garde nationale régnait dans les quartiers St-Martin, St-Denis et Montmartre, où rien encore n'avait eu lieu, si nous exceptons le pillage du magasin d'armes des frères Lepage.

Les insurgés, au nombre de trois ou quatre cents, marchant sur une longue file, mais sans ordre, se dirigeaient vers les boulevards par les petites rues qui longent la droite de la rue St-Martin. Il n'y a cependant rien eu sur les boulevards; le centre du soulèvement est resté concentré dans les parties basses des quartiers St-Denis, Montmartre et St-Martin, comprises entre les quais, la ligne de passage formée par les passages du Saumon, du Commerce, du Grand-Cerf, Bourg-l'Abbé et Saucède, les rues Montmartre et Ste-Avoye. Des barricades étaient formées, l'une rue St-Denis, près de l'église de St-Leu, avec un fiacre et un omnibus; une autre au coin des rues Montorgueil et Tiquetonne; d'autres existaient sur divers points de la rue St-Martin. A six heures et demie, la barricade de la rue Tiquetonne a été attaquée et enlevée par une compagnie de grenadiers de la 3^e légion, suivie d'un détachement du 15^e de ligne. M. Ledoux, garde national, a été tué; on a fait sur le même lieu plusieurs arrestations.

Dans la soirée, la fusillade a continué, sur quelques points assez vive, sur d'autres assez insignifiante.

Les insurgés paraissent s'être donné pour mot d'ordre de diviser autant que possible l'action de la force armée.

C'est à quatre heures du matin seulement, bien que plusieurs journaux annoncent que tout était terminé à minuit, que les derniers coups de feu se sont fait entendre.

Ce mot indiscret trahissait toute l'habileté galante du baron. Immensément riche et généreux au-delà de toute expression, il avait pris un bi-si ingénieux pour exercer sous d'honnêtes apparences la libéralité qu'il ne pouvait pratiquer ouvertement. Au lieu d'offrir, il paraissait; au lieu de donner, il perdait. On lui savait gré de cette tactique délicate; toujours prêt à soutenir contre une jolie femme les gageures les plus extravagantes et les plus inégales, il était toujours bien reçu partout, et il recueillait quelquefois les bénéfices de ses splendides mésaventures.

— Je ne parie pas, lui répondit Mme Hazainval; mais adressez-vous à Mme de T....

— Elle m'a déjà gagné cinq cents louis, et une loge aux Italiens pour la saison prochaine.

— C'est beaucoup trop.

— Je m'en suis bien aperçu!

— Vraiment! Et quand donc avez-vous fait cette découverte?

— Hier, entre onze heures et midi.

Cet entretien, qui aurait pu devenir piquant, fut interrompu par l'étrange apparition de Mme X... qui descendit d'une voiture appartenant à un éminent personnage. Les armoiries et la livrée révélaient clairement le propriétaire, et Mme X... eut un beau moment d'orgueil en se montrant dans ce brillant équipage; quand la portière s'ouvrit et quand le marche-pied fut déployé, à voir l'air et l'attitude de la lionne, on eût dit qu'elle descendait les degrés du trône. C'est que le personnage en question, le propriétaire de cette magnifique voiture, est l'homme de Paris le plus recherché, celui dont les regards sont le plus enviés par les femmes à la mode, celui dont l'hommage flatte le plus la vanité d'une merveilleuse: c'est le sultan devant lequel s'amollissent les cœurs des lionnes les plus farouches.

Mme X... avait eu dans sa vie une heure de triomphe; depuis, elle s'en tenait, faite de mieux, à un dévouement absolu, et ce dévouement venait d'être mis à l'épreuve. Dans la matinée, elle avait reçu un petit billet, d'une écriture bien connue, remis par un messager officiel, et ainsi conçu :

« Mettez une robe de satin noir, un chapeau noir avec un voile, un cachemire blanc, et suivez mon envoyé qui vous dira ce qu'il faut faire. »

Depuis ce matin, le rappel bat encore dans plusieurs quartiers de Paris.

A sept heures, M. le duc d'Orléans, escorté d'un nombreux état-major, est passé sur les boulevards. Il se rendait, disait-on, sur le théâtre où ont eu lieu les événements d'hier. Dans ce quartier, à sept heures du matin, rien n'annonçait que de nouveaux troubles dussent éclater aujourd'hui.

Par mesure de précaution sans doute, l'autorité avait fait occuper plusieurs maisons par la troupe de ligne. Deux pièces d'artillerie défendaient les abords de l'Hôtel-de-Ville.

Disons un mot de la physionomie que Paris a présentée hier soir à la nouvelle que des troubles graves avaient éclaté.

L'étonnement avec lequel on a appris cette nouvelle a bientôt fait place à la stupeur. Depuis sept heures du soir, Paris a été sombre et consterné.

Les passages étaient fermés. Dans plusieurs rues, les réverbères avaient été brisés et l'obscurité y était complète.

— Les deux réunions de la gauche et du centre gauche ont adopté pour candidat à la présidence M. Thiers; à la vice-présidence, MM. Ganneron et de Sade.

Voici quelques détails particuliers que nous empruntons à divers journaux en indiquant la source où nous les puisons :

Vers neuf heures du soir, trois coups de fusil ont été tirés dans la rue de Richelieu; une charge de cavalerie a été exécutée et a fait refouler en masse le public sur les boulevards et dans les rues adjacentes. (Journal général.)

— Il paraît qu'un avis avait été reçu ce matin par M. le préfet de police. On lui annonçait que son hôtel serait attaqué dans la journée; on assure même que l'heure où cette attaque aurait eu lieu (trois heures) lui était indiquée. Bien que ce magistrat ne crût pas devoir attacher toute confiance à un avis de cette sorte, sans aucun caractère d'authenticité, il n'en avait pas moins pris des mesures de précaution et fait rassembler à la préfecture une certaine quantité de cartouches. (Le Temps.)

— Le mouvement serait, dit-on, parti de la barrière St-Jacques où les insurgés auraient eu leur premier point de réunion. (Idem.)

— A cinq heures environ, un détachement d'hommes armés, parmi lesquels on remarquait plusieurs enfants de 14 à 15 ans, sont venus occuper le bas de la rue Montorgueil, à l'embranchement de la rue Tiquetonne. Après avoir disposé des vélocités à toutes les avenues et carrefours, ils se sont mis fort tranquillement à déparer la rue pour y établir une barricade; bien que depuis une heure et plus le rappel battit dans tout le quartier, aucune force ne se présenta pour les troubler dans cette singulière occupation. Les voisins les considéraient d'un air surpris, et quelques-uns les interrogeaient sur leurs projets. « Ne vous en inquiétez pas plus que nous, répondit l'un d'eux, nous ne faisons que ce qui nous est prescrit. » Une demi-heure plus tard, la garde nationale marchait sur eux. Quelques instants après, la barricade était enlevée et ses défenseurs en fuite. (Idem.)

— M. Pellion, aide-de-camp de M. le général Cobières, a été blessé près du pâté des Italiens où se trouvait un groupe de dix à douze insurgés. Il a reçu, dit-on, quatre balles dans les reins. Sa blessure donne de vives inquiétudes.

Un officier d'état-major a été blessé devant la nouvelle salle du Vaudeville.

Sur le marché des Innocents, presque toutes les baraques ont été enlevées ou brisées.

Le colonel du 53^e de ligne, M. Ballon, a été blessé à la jambe. Sa blessure présente peu de gravité.

M. Devillers, capitaine en second de la compagnie de grenadiers du 3^e bataillon de la 3^e légion, a été blessé dans la rue St-Denis.

On voyait sur les boulevards quelques blessés rapportés sur des brancards; ce soir, à huit heures, onze blessés, parmi lesquels étaient plusieurs gardes municipaux, avaient été transportés à l'hôpital St-Louis. (Constitutionnel.)

— On assure que quelques régiments étaient dès ce matin consignés dans leurs casernes. Ce n'est qu'à quatre heures que M. le duc d'Orléans, qui assistait aux courses, a reçu l'avis des troubles qui agitaient Paris.

M. de Rambuteau assistait aux courses du Champ-de-Mars au moment où on prenait le poste de l'Hôtel-de-Ville. (Constitutionnel.)

Elle avait obéi. Son guide l'avait conduite dans une petite ruelle du faubourg Saint-Honoré; elle avait traversé un vaste jardin et le rez-de-chaussée d'un brillant hôtel; puis, arrivée dans la cour, elle était montée dans la voiture armoriée, la porte cochère s'était ouverte, et, au moment où l'équipage entra dans la rue, un homme avait brusquement ouvert la portière, en s'écriant :

— Je vous surprends donc enfin, Madame!... Et cet homme, en voyant le visage de Mme X..., était demeuré confondu; il avait balbutié quelques excuses, et s'était retiré en disant :

— Quelle erreur et quel esclandre impardonnable! Pourtant mes soupçons paraissent fondés, et elle était habillée absolument de même!...

Mme X... n'avait pas lieu d'être bien fière de ce bon office, mais sa vanité sut en tirer parti, et le soir elle reçut un éternel renfermail, outre de fort beaux diamants, un précieux papier sur lequel était écrit ce seul mot : « Merci. »

Vers la fin de la course, les dandys de la finance, les coiffeurs fashionables et les huitièmes d'agent de change, qui ne peuvent faire les beaux qu'après l'heure de la bourse, arrivèrent au bois et eurent encore le temps de gagner ou de perdre quelques louis dans une dernière épreuve. Hazainval quitta son triquet et monta dans la voiture de sa femme, en annonçant qu'il avait une anecdote nouvelle et curieuse à raconter. La cascade des lionnes et des dandys entourait le briska.

— Votre histoire est-elle bien scandaleuse? demanda Mme de T....

— Qu'importe, entre garçons? répondit Hazainval en riant; mais il n'y a rien de scandaleux dans l'affaire, et mon anecdote n'est qu'un simple mot. Vous avez entendu parler de M. Triplet?

— Quelle question! s'écria le baron Dadianeff d'un air sûr.

— Le baron a parié avec elle, reprit Hazainval.

— Et j'ai perdu, ajouta Dadianeff avec une finesse rose.

— Allons au fait, dit Mme X... qui avait pris place dans le briska.

— Vous savez, continua Hazainval, que Mlle Triplet a le plus

— L'Opéra-Comique, le Gymnase, la Porte-St-Martin, l'Ambigu-Comique, le Cirque et la Gaîté n'ont pas joué hier soir; il y a eu représentation à l'Opéra, à la Renaissance, au Palais-Royal et aux Français.

— Nous désirons vivement et nous espérons que l'imagination exagère le nombre des victimes. Quelques-uns parlaient de 35, d'autres disaient 100 à 120.

— Un garde municipal a été tué rue aux Ours. On annonce également que l'officier commandant le poste du Palais-de-Justice et deux soldats ont été tués.

— Le 10^e régiment de dragons est arrivé dans la soirée de St-Germain. Les autres corps qui sont en garnison dans les environs ont aussi probablement été appelés à Paris.

(Le Temps.)

— Aux faits mentionnés par les journaux du soir, nous devons ajouter que le poste du marché St-Jean a été attaqué et qu'il y a eu un soldat de la ligne tué; il nous a été dit aussi, par une personne qui nous a affirmé l'avoir vu de ses yeux, par un poste du Palais-de-Justice, outre l'officier, il y avait quatre soldats morts sur le lit de camp.

Parmi les boutiques d'armuriers qui ont été forcées, on cite presque toutes celles qui se trouvent sur le quai de la Mégisserie, et la boutique de M. Armand, rue du Roule, près la rue des Prouvaires.

La rapidité avec laquelle les barricades ont été formées est vraiment extraordinaire. La plus formidable est celle qu'on a élevée rue St-Denis, au coin de la rue aux Fers; elle est formée de tables, d'auvents, de paniers, de planches pris dans le marché des Innocents.

Il y a eu lutte dans la rue Montorgueil; on nous assure que trois des insurgés ont été mortellement atteints dans cette lutte. On a aussi transporté, à la nuit tombante, plusieurs brancards portant des hommes qui paraissaient avoir été blessés dans des parties plus rapprochées de la rue St-Denis.

Des coups de fusils ont été tirés à la pointe St-Eustache, dans la rue de Cléry et dans la rue Montmartre. Une troupe d'hommes armés a pénétré dans la rue Richelieu, jusqu'à la rue d'Amboise où ils ont fait une décharge. Une autre troupe, formée d'une dizaine d'individus portant le fusil sous le bras et paraissant venir du quartier St-Denis, s'est avancée par le boulevard jusqu'à la rue St-Martin.

Sur plusieurs points des boulevards stationnaient de forts pelotons de troupes; il y en avait également dans les quartiers où la lutte s'est engagée; mais, chose remarquable, la fusillade est devenue moins active à partir de la nuit tombante, soit que les insurgés eussent épuisé leurs munitions, soit que les moyens de répression étant devenus plus énergiques ils aient cru devoir se disperser. Cependant, vers dix heures, il y a encore eu quelques coups de fusil tirés contre le corps-de-garde de la Pointe-St-Eustache; mais un détachement de troupes de ligne, stationné à l'angle de la rue J.-J.-Rousseau, s'étant avancé, les assaillants ont disparu.

(Commerce.)

— A onze heures, le foyer de l'insurrection paraissait concentré dans les rues Sainte-Avoye, du Temple et Saint-Méry. Les troupes n'avaient pas encore pu débusquer les perturbateurs.

(Le Siècle.)

— Le commandement supérieur des forces militaires a été confié, dit-on, au maréchal Gérard. Le patriotisme de l'illustre maréchal, son intrépidité toujours calme et la générosité de son cœur nous sont un sûr garant que la tranquillité sera promptement rétablie, sans que nous ayons à déplorer aucune de ces mesures violentes ou de ces rigueurs inutiles qui ont, dans d'autres temps, compromis le pouvoir.

(Idem.)

— La Presse annonce qu'hier, à sept heures du soir, M. Bugeaud a été investi du commandement supérieur des deux brigades qui sont sous les ordres des généraux Lascours et Rumigny.

— Hier, à 11 heures, un fort détachement de garde nationale et de troupe de ligne réunies a passé rue Saint-Denis, conduisant en lieu de sûreté une soixantaine d'insurgés pris, dit-on, les armes à la main, dans le quartier des Halles.

— Aucun journal ne donne d'indications bien positives sur le nombre des blessés et des morts dans la journée d'hier. Voici ce que nous lisons dans l'Europe :

Huit heures. — A l'Hôtel-Dieu, on a reçu 37 blessés, savoir : gardes municipaux, 4; gardes nationaux, 2; soldats de la ligne, 8; femmes, 2; ouvriers, 21.

Sur le nombre, 5 ont subi des amputations. En général, les blessures sont graves; 11 blessés ont déjà succombé. Les militaires appartiennent tous au 28^e et au 21^e de ligne; ce dernier a surtout beaucoup souffert.

La Pitié, Saint-Louis, la Charité ont encore reçu des blessés;

bel appartement de Paris, meublé avec un luxe inouï, une recherche et des curiosités sans pareilles. C'est un véritable palais d'Armide. Dernièrement, le petit Lopard vantait cet appartement à Mme de Frazelles, une des vôtres, une lionne. Je soupçonne fort Lopard de fatuité dans cette circonstance, et il paraît, je crois, de ce qu'il ne connaissait pas. Vous allez voir comment il en fut puni sur-le-champ. La lionne est naturellement curieuse; Mme de Frazelles, ravie de la description, s'écria : — Je veux voir ce temple merveilleux, et il faut que vous trouviez un moyen de me le montrer, mon cher Lopard.

— Voilà, répondit le jeune homme, une étrange fantaisie. Arrangez-vous pour la satisfaire, sinon je me brouille avec vous, et je vous perds de réputation dans toute ma société.

Lopard se mit en campagne; il est assez délié; il s'introduisit chez la demoiselle, et après avoir rempli les devoirs de la politesse, il lui fit part tout simplement de la négociation dont il était chargé.

Mlle Triplet prit la chose gaiement, et ceci fait honneur au mérite de Lopard; elle répondit : — Que votre marquise vienne demain à trois heures, je n'y serai pas.

Lopard tout triomphant conduisit le lendemain dans le palais d'Armide Mme de Frazelles accompagnée de deux de ses amies. Ces dames étaient en admiration, et se récriaient à chaque pas sur les miracles de splendeur qui se déployaient devant elles.

Enfin, au bout de l'appartement, elles arrivèrent dans un petit boudoir qui par son éclat effaçait toutes les autres pièces, et Mme de Frazelles, dans son enthousiasme, ne put retenir cette exclamation :

— Si bien logée! une créature de cette espèce!... Mais en vérité toutes ces merveilles surpassent les Mille et une Nuits.

Alors une petite porte masquée s'ouvrit, Mlle Triplet, cachée dans un cabinet, parut, fit une belle révérence, et dit avec beaucoup de grâce :

— Vous avez raison, Madame, il a fallu plus de mille et une nuits pour rassembler toutes ces merveilles. EUGÈNE GUINOT. (Courrier français.)

70 environ sont dans ce moment dans les hôpitaux. Onze morts sont restés à la Conciergerie, et neuf à l'Hôtel-de-Ville.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. CALMON.

Séance du 13 mai.

La promotion de MM. Passy, Teste et Cunin-Gridaine au ministère a singulièrement réduit le nombre des dignitaires qui peuvent prétendre à l'honneur de présider les délibérations de la chambre. C'est à M. Calmon que cet honneur est aujourd'hui dévolu. Il monte au fauteuil à une heure un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Après cette lecture, les députés, d'abord assez rares, arrivent en très-grand nombre. L'agitation qui règne dans l'assemblée est extrême.

A une heure vingt-cinq minutes, les nouveaux ministres viennent prendre place à leurs bancs. MM. Duperré, Schneider et Villemain sont en uniforme. Un vif mouvement de curiosité se manifeste à leur entrée dans la salle.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. LE MARÉCHAL SOULT monte à la tribune et donne lecture du discours qu'il a déjà prononcé à la chambre des pairs. (Voir plus bas.)

Ce discours qui est écouté avec le plus grand silence n'excite dans l'assemblée que quelques chuchotements; au moment où le maréchal parle du dévouement des nouveaux ministres au trône et aux lois, plusieurs députés ayant cru entendre au roi, un murmure assez prolongé s'élève. La fin de la harangue de M. Soult n'est accueillie par aucune démonstration.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit maintenant de fixer l'ordre du jour de notre prochaine séance. La chambre veut-elle que le scrutin pour la nomination du président et des vice-présidents qui sont à remplacer s'ouvre après-demain?

Plusieurs voix : Non ! non ! demain.

M. LE PRÉSIDENT consulte la chambre, qui décide que le scrutin pour remplacer ses dignitaires aura lieu demain. C'est l'opposition qui a voté pour le renvoi à demain.

M. LE PRÉSIDENT : La séance est levée; MM. les députés vont se rendre chez le roi pour lui témoigner la douleur et l'indignation que leur a fait éprouver le complot qui a éclaté dans la journée d'hier.

Trois cent quarante députés environ se lèvent en masse et quittent la chambre pour se rendre aux Tuileries. Une cinquantaine de membres restent à leurs places.

Aux Tuileries, c'est M. Calmon qui a porté la parole au nom de la chambre. Il était tellement près du roi, et il parlait si bas, qu'aucun de ses collègues n'a pu saisir un seul mot de son discours. Le roi a répondu qu'il croyait au dévouement de la chambre des députés; que son cœur avait été profondément désolé à la nouvelle des scènes qui affligeaient la capitale; que du reste il y avait lieu de penser que tout était terminé; enfin, qu'il remerciait la chambre de son empressement à se rendre aux Tuileries. On a remarqué que presque tous les députés légitimistes s'étaient rendus au château.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 13 mai.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A midi la chambre des pairs, convoquée par le Moniteur, se réunit dans la salle des délibérations. Elle est nombreuse et agitée. Du reste, rien aux environs du Luxembourg ne présente un aspect inquiétant. On remarque bien une certaine émotion dans le quartier latin, mais ce quartier n'a pas un air menaçant. Toutefois on y bat le rappel comme de l'autre côté de l'eau.

A midi trois quarts M. le président monte au fauteuil, et aussitôt tous les nouveaux ministres arrivent et se placent aux bancs qui leur sont réservés. Les ministres députés sont en habits de ville.

M. le président, après l'adoption du procès-verbal, annonce que M. le maréchal Soult, ministre des affaires étrangères et président du conseil, a demandé la parole.

M. LE MARÉCHAL SOULT : Messieurs, un ministère est constitué. Le roi m'a confié la présidence du conseil. Je ne dois sans doute en grande partie cette marque de haute confiance qu'au bonheur que j'ai eu de présenter à la sanction royale des noms qui répondaient d'avance aux vœux et aux besoins du pays. Je m'honore d'avoir réuni de tels collègues et de pouvoir partager avec eux ma responsabilité devant la couronne et devant vous. J'ose donc compter, Messieurs, sur votre appui pour un cabinet dont la réunion a été déterminée par des motifs et dans des circonstances qui manifestent assez son dévouement au trône et aux lois. Le roi a choisi pour former son gouvernement neuf ministres d'accord entre eux sur les principes qui doivent diriger leurs actions. Ces principes, acceptés par la couronne, sont l'action libre d'un conseil responsable et solidaire, la paix fondée sur la dignité nationale, l'ordre garanti par les lois, la protection la plus active pour tous les intérêts qui concourent à la prospérité du pays, et dans nos rapports, franchise et fermeté, qui sont les meilleures garanties pour la conciliation des esprits.

Messieurs, en consacrant mon dévouement au roi dans un nouveau département où les questions d'honneur national ont tant de prépondérance, je n'ai pas besoin de vous assurer que la France trouvera toujours dans la discussion de si graves intérêts les sentiments du vieux soldat de l'empire, qui sait que le pays veut la paix, mais la paix noble et glorieuse. (Légers marques d'assentiment.)

M. LE PRÉSIDENT : La chambre va maintenant se rendre aux Tuileries pour présenter ses hommages au roi.

La séance est levée à quatre heures. Les ministres se retirent aussitôt, puis tous les pairs, moins MM. de Dreux-Brézé, Dubouché et un autre. Au bout de quelques minutes, M. Sajou, chef des huissiers, vient dire aux huissiers restés dans la salle, que ceux d'entre eux qui font partie de la garde nationale, aient à se rendre à leur poste.

SERVICE FUNÈBRE D'ADOLPHE NOURRIT.

Samedi a eu lieu à Saint-Roch le service funèbre d'Adolphe Nourrit. Cette cérémonie religieuse avait attiré un concours immense. Toutes les célébrités lyriques étaient venues rendre un dernier honneur aux restes mortels d'un homme regrettable sous tant de rapports. MM. Halévy, Auber, Meyerbeer, Adam, Panzeron, Berlioz, Félics se trouvaient parmi un grand nombre de compositeurs que nous avons pu distinguer. La messe qui a été chantée est de Cherubini, qui l'avait composée pour ses propres funérailles; mais, sur les instances des amis du défunt, il a consenti à la laisser exécuter pour le service funèbre de Nourrit, et nul hommage en effet ne pouvait être plus digne du

grand artiste. Il est impossible de décrire l'effet produit par cette belle composition; le *Kyrie eleison*, le *Requiem* à trois voix parfaitement rendu par MM. Dérivis, Alexis Dupont et Levasseur, le *De profundis* chanté par six voix de ténor à l'unisson, et dont chaque verset était répondu par des chœurs de basse-tailles, ont profondément ému l'auditoire. La société des concerts a exécuté la partie instrumentale avec un ensemble des plus imposants. M. Habeneck conduisait l'orchestre.

La cérémonie était, selon les désirs de la famille, d'une extrême simplicité; mais la foule qui remplissait l'église et ses abords était un hommage éclatant rendu à un grand talent enlevé prématurément et par une déplorable catastrophe. Un nombre considérable de personnes ont suivi le char qui portait le corps jusqu'au cimetière Montmartre. Là, au moment où la terre allait couvrir les dépouilles mortelles du défunt, M. Quicherat, ami de Nourrit, et comme lui élève de Sainte-Barbe, a prononcé un discours qui a produit une vive impression.

M. Auguste Nourrit conduisait le deuil. Sa vive douleur attirait sur lui les regards sympathiques de la foule nombreuse qui se pressait au convoi de son frère.

Faits divers.

La jeune fille dont nous avons annoncé la disparition, Fanchette Pelletier, n'a pas, comme on avait tout lieu de le craindre, péri victime d'un assassinat ou d'un suicide. Une lettre d'elle, adressée à Mme Reneufre, épouse de l'intendant militaire chez qui elle était en service, a appris qu'elle avait été admise à l'Hôtel-Dieu, où elle occupait le lit numéro 76, salle Saint-Martin, après, disait-elle, avoir failli être victime d'un assassinat.

Hier 9, Fanchette Pelletier, réclamée par M. Délégné, son compatriote, qui déjà avait montré un si louable zèle en se mettant à sa recherche et en retrouvant sa trace près de Garcias, était sortie de l'Hôtel-Dieu. Questionnée par les personnes qui lui témoignaient un bienveillant intérêt sur ce qui lui était advenu depuis le moment où, le 1^{er} mai, elle avait été accostée par son amant, elle avait assuré qu'après l'avoir quitté à la suite d'une discussion assez vive, elle était revenue à Paris en longeant la rivière depuis Neuilly, et que, par accident, elle était tombée à l'eau. « J'ai perdu connaissance », ajoutait-elle, et je ne suis revenue à moi que pour me trouver dans un lit de la salle Saint-Martin. Des bateliers, à ce qu'on m'a appris, m'auraient retirée de la Seine près des arches du petit pont de l'Hôtel-Dieu. »

Cette version paraissait peu vraisemblable, et on dut la rapprocher de ce qui s'était passé lors de l'arrestation de Pierre Garcias. Celui-ci convenait que Fanchette avait passé trois jours avec lui.

« Nous avions résolu de nous donner la mort, disait-il, et je suis sorti le 2 pour acheter le charbon qui devait servir à nous asphyxier tous les deux; notre tentative n'a pas réussi; je me suis déterminé alors à me donner la mort à moi seul, et je me suis frappé de plusieurs coups de couteau; j'ai perdu connaissance, mais quand je suis revenu à moi, Fanchette n'était plus là. Depuis, j'ignore ce qu'elle a pu devenir. »

Cette déclaration de Garcias se trouvait en quelque sorte confirmée par un écrit tracé de sa main et avec son sang. Voici quelle en était la substance :

« Ma chère sœur, je t'apprends ma mort; je crois que j'étais trompé, et je ne puis vivre plus long-temps. Viens chercher mes habits; tu les donneras à mes frères. Hier, je suis allé à Paris pour voir Fanchette; j'ai vu que j'étais perdu... Adieu, bonjour à tous nos parents. PIERRE GARCAS. »

Le 2 de mai.

» Fanchette meurt avec moi.

» M. Gustave Duval, pardonnez-moi ! »

Ce projet de double suicide ne s'est pas réalisé, heureusement; mais il reste à éclaircir la cause de la disparition de Fanchette, et surtout les étranges contradictions de sa conduite, de ses lettres et de ses déclarations.

La justice, saisie, informe avec activité sur cette affaire; un mandat de comparution a été décerné contre Fanchette. M. Délégné et autres ont été appelés, et, selon toute apparence, dès demain l'innocence ou la culpabilité de Garcias sera établie. (Gazette des Tribunaux.)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 11 MAI.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,850	
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,	»	
4,500	1,000	par trimestre.	Pont sur le Rhône,	1,005	
430	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	2,265	
500	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'île-Barbe,	1,500	
1,800	1,000		Pontet gare de Vaise	»	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	790	
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairageau gaz, C ^e Perrache,	»	2,150
500	750		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	950	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.,	1,170	
350	600		Eclair. au gaz Gren.,	1,075	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	750	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	»	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	»	
180	2,000	Idem.	Paq. à vap. (Lyon à Châlun),	»	
154	5,000	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.,	5,000	
500	4,000		Soc. Lyon. bat. à vap.	4,480	
400	10,000	Juin et Déc.	Fonderies (Loi. Is.)	50,000	
800	1,000		Tréfileries et forges de Belmont (Isère),	11,500	
2,200		Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
240	5,000	par an.	Moulins à vap. de Perrache,	5,000	
	1,000	Juin et Déc.	Ce génér. mines de Rive-de-Gier,	1,000	
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	»	
1,500	800	Juin et Déc.	Min. Grang. et Cul.,	775	
4,000		Juin et Déc.	Ce des mines d'Un. Ce des mines Thiol.,	600	

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LA SALAMANDRE.

Nous recevons la lettre ci-après que nous nous empressons de reproduire. Nous le faisons d'autant plus volontiers que ce n'est

pas sans un examen approfondi que nous avons fait l'éloge de l'administration de la Salamandre; cette lettre est tout à la fois une garantie de la prospérité de la compagnie et un témoignage de haute estime pour M. de Lens, son directeur.

« Paris, le 2 mai 1839.

« A M. le rédacteur du journal le Censeur, à Lyon.

« Monsieur,

« En donnant à l'assemblée générale des actionnaires de la Salamandre connaissance de l'heureuse situation de cette compagnie, notre rapporteur n'avait été que l'organe de l'unanimité du comité des censeurs, qui constataient la marche progressive de nos opérations.

« Cependant un seul journal, parmi ceux qui se sont occupés de notre compagnie, a cru pouvoir révoquer en doute l'exactitude du compte-rendu, quoique approuvé par une majorité de plus des quatre cinquièmes des actionnaires.

« Comme nous ne voulons pas que l'opinion publique puisse s'égarer, et qu'il est de notre devoir de veiller aux intérêts matériels et moraux qui nous sont confiés, nous devons attester de nouveau que l'exposé fait par notre rapporteur n'a rien d'exagéré dans ses faits ni dans ses conséquences.

« Sans vouloir relever les attaques dont notre compte-rendu a été l'objet, nous ne ferons qu'une observation. S'il a été décidé que l'émission des actions de la troisième série ne pouvait être faite qu'à une prime de deux pour cent, cela a tenu à ce que les nouveaux actionnaires devant être plus tard admis à participer à des bénéfices acquis, il était juste qu'en échange des sacrifices antérieurs faits par la compagnie, ils lui offrisse une indemnité.

« Dans le but de rendre hommage à la vérité et de donner en même temps au directeur-général une nouvelle preuve de notre confiance, nous vous prions de vouloir bien, M. le rédacteur, insérer la présente dans votre plus prochain numéro.

« Recevez, M. le rédacteur, l'assurance de nos sentiments distingués.

« Signé : MM. le général comte DE MONTLIVAUT, président; GUESPEREAU, vice-président;

« HUET, L. DE LA BOUTERIE, E. GOUGET-DES-FONTAINES, E. LAMULONIERE, censeurs. »

— On lit dans le journal le Droit, en date du 28 avril :

« Nous avons eu déjà l'occasion de parler, dans une de nos revues industrielles, de la compagnie de la Salamandre. Nous retrouvons chaque jour dans les journaux de la province de nouvelles preuves de la franchise, de la loyauté et de l'exactitude de son administration.

« Nous nous empressons de reproduire à cet égard la lettre qui suit :

A M. le directeur de l'Hermine.

« Nantes, vendredi 19 avril 1839.

« Permettez, monsieur le directeur, que, dans l'intérêt de mes concitoyens, et en même temps pour rendre hommage à la franchise et loyale conduite de la compagnie la Salamandre contre l'incendie, j'aie recours à votre estimable journal. Je croirais manquer aux sentiments de justice et d'équité si je tardais plus longtemps à emprunter la voie de vos colonnes pour payer à cette compagnie le juste tribut d'éloges et de remerciements qu'elle s'est acquis de ma part.

« J'éprouve un plaisir bien réel à faire connaître aux habitants de notre vaste cité combien j'ai été heureux de trouver, dans la perte que j'ai faite, une indemnité harmonisée avec tous les dégâts occasionnés par le sinistre du 12 du mois dernier, dont le tout a été réglé et payé à ma complète satisfaction. Je dois dire, en outre, que cette généreuse compagnie a voulu supporter elle seule les frais d'expertise et de déclaration auxquels avait donné lieu cet incendie. Je l'en remercie.

« Agréez, etc. J. MÉTAREAU, tonnelier. »

— Les deux lettres qui suivent fortifient encore les témoignages honorables que M. Métaureau s'est empressé de rendre publiquement à cette compagnie; ce ne sont pas d'ailleurs les premiers que la Salamandre a reçus.

« Paris, 12 avril 1839.

« Un incendie est survenu, pendant la nuit du 5 au 6 avril dernier, dans mon établissement situé rue Sainte-Marguerite,

faubourg Saint-Antoine, n° 20 et 22. La compagnie la Salamandre, à laquelle j'étais assuré, s'est empressée de m'en rembourser le montant, bien que des changements survenus dans mon assurance eussent pu donner matière à contestation.

« Je crois devoir à la vérité, monsieur le rédacteur, de faire connaître la loyauté dont la compagnie la Salamandre s'est fait un devoir pour le règlement de mon sinistre, et je vous prie en conséquence de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

« Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

« LARROUMETS, fabricant de toiles cirées. »

« Joiville-le-Pont, le 24 avril 1839.

« Le 14 de ce mois, le feu s'est manifesté dans l'une des étuves de notre fabrique de cuirs vernis et toiles cirées, assurée par la compagnie la Salamandre, qui a mis le plus grand empressement à faire reconnaître le dommage et à régler l'importance du sinistre en adoptant nos propres évaluations et sans arbitrage.

« Nous croyons, monsieur le rédacteur, devoir reconnaître publiquement la loyauté dont la compagnie de la Salamandre a fait preuve en cette circonstance, et nous venons en conséquence vous prier de vouloir bien insérer notre lettre dans un de vos plus prochains numéros.

« Agréez, etc.

COULEAUX père et fils. »

BOURSE DE PARIS DU 13 MAI.

Cinq pour cent.	111	111	111	111
Quatre pour cent.	102			
Trois pour cent.	81 15	81 15	81 15	81 15
Rentes de Naples	101 75	101 75	101 75	101 75
Actions de la banque	2725			

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE

DE GIBERTON ET BRUN, LIBRAIRES, PETITE RUE MERCIÈRE, 11. DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA LANGUE FRANÇAISE, par Gattel, 5^e édition, 2 vol. très-grand in-8° à trois colonnes; le seul dictionnaire qui contienne à la fois la prononciation, les synonymes, les étymologies, l'origine des proverbes, les difficultés grammaticales, etc. — Prix : 24 fr. (310)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(6531) VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le samedi dix-huit mai mil huit cent trente-neuf, à neuf heures du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente des objets mobiliers délaissés par le sieur Jean-Marie Chagny, rentier à Vaise, consistant en meubles meublants, commodes, lits garnis, linge de corps et de table, batterie de cuisine et argenterie.

Cette vente aura lieu à Vaise, rue Royale, n° 41, Port-Mouton, dans le domicile du défunt, en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, et à la requête des héritiers.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Morand, notaire, à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

VENTE

PAR LICITATION VOLONTAIRE D'UNE MAISON Située à Lyon, rue St-Jean, 20, du revenu net de 1,900 fr.

Le jeudi 16 mai 1839, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère dudit M^e Morand, il sera procédé à la vente par licitation volontaire entre cohéritiers majeurs, et à laquelle les étrangers seront admis, d'une maison située à Lyon, rue St-Jean, 20, composée de deux corps de bâtiment, dont un sur le devant, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et greniers au-dessus; et l'autre sur le derrière, ayant également caves voûtées, rez-de-chaussée, quatre étages, avec puits et cour.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Morand, dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, en cas d'offres suffisantes. (1810)

(1812) A VENDRE à un prix avantageux. — Belle maison bourgeoise à Ste-Foy, meublée ou non meublée, avec clos entouré de murs d'environ 20 bicherées, ayant jardin potager, pièces d'eau, plusieurs salles d'ombrage, arbres à fruits et d'agrément, vignes et terres luzernières; vue sur le Rhône et la Saône.

S'adresser à M^e Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, 7.

ANNONCES DIVERSES.

(1803) A LOUER DE SUITE. — Grande maison, au milieu d'un clos de huit bicherées, propre à toute espèce d'établissement industriel ou résidence d'agrément, située à la Guillotière et ayant une entrée sur le faubourg, avec salle d'ombrage, jardin anglais, bosquet, grotte, pavillon et eaux abondantes; on peut y établir de vastes ateliers et entrepôts.

S'adresser à M. Floret, propriétaire, rue de Puzy, 9.

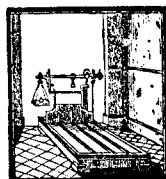
(6530) A VENDRE à un prix modéré. — Deux voitures à quatre roues, de formes différentes. S'adresser rue de Berry, n° 1, près la rue Royale.

(309) A CÉDER, pour cause de changement de position. — Un externat de 40 à 45 jeunes enfants, situé dans un des quartiers les plus riches et les plus fréquentés de la ville. S'adresser à MM. Giberton et Brun, libraires, petite rue Mercière, 11.

(6520) A VENDRE. — Le beau café connu sous le nom de Café Statuaire, situé avenue de Saxe, aux Brotteaux. L'âge avancé du propriétaire le décide seul à s'en défaire. Ce café très-bien situé, et qui n'a pas son pareil en France, a une nombreuse clientèle, été comme hiver. S'y adresser.

FOSSES D'AISANCE.

MM. les propriétaires sont prévenus que M. Monin, associé de MM. Martin, Buisson et C^e, pour la vidange des fosses d'aisance, vient de se mettre en mesure pour l'exploitation des fosses qu'ils ont louées de MM. les propriétaires. En conséquence, ils sont prévenus de ne prendre aucun engagement avec d'autres compagnies. Pour éviter tout désagrément, M. Monin fera porter à domicile, par des agents de sa compagnie, des cartes qui serviront à indiquer les personnes en droit de faire les fosses. (6532)



NOUVEAU BREVET. BALANCES - BASCULES POIDS ET MESURES AU SYSTÈME DÉCIMAL.

Chez BÉRANGER et C^e, brevetés, Rue des Forces, à Lyon,

Fournisseurs des poids publics des villes d'Aubenas, Annonay, Crest, St-Etienne, St-Laurent, Mâcon, Montbrison, Montélimar, Montmerle, Privas, Le Pèage, Le Puy, Pont-de-Vaux, Roanne, Romans, Tarare, Tournon, Valence, et autres.

Des prospectus offrant des avantages aux communes pour ces établissements sont envoyés franco par la manufacture sur la demande des maires. (Affranchir.) (8121)

(6528) A LOUER pour entrer en jouissance de suite. — Un rez-de-chaussée de trois pièces, un 1^{er} étage de cinq pièces dont l'une a 57 pieds de longueur sur 19 pieds de largeur, avec cour et terrasse, devant l'église d'Ainay.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} Carré, blanchisseuse, rue de l'Abbaye, n° 4.

MIGRAINE ET SURDITÉ.

On lit dans les journaux de Paris : « M^{me} veuve CHARTIER, rentière, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne); M. MATRAS, propriétaire, à Bussy (Aisne); M^{me} DELONIS, le mari employé chez le roi, rue de Sévres, 38, migraineux au dernier degré; M^{me} CLAUDE mère, rue du Puits, 7; M. le colonel MERAT, rue Gaudot-Mauroy, 38; la fille de chambre de M^{me} Hurel, rue de Babylone, 27; M. BOUCHÉ, à Seroy, près Sens, etc., atteints de surdité des plus invétérées, viennent encore d'être guéris par le traitement du docteur MÈNE (Maurice). » Sa brochure, 3^e édition, contient ses découvertes et les documents pour se guérir soi-même de l'une et de l'autre affection. — Prix de cet ouvrage : 1 fr. 65 c. — Dépôt chez M. Aguetant, rue St-Côme. (853)

Prix de la boîte de 36 capsules : 4 francs.

CAPSULES GÉLATINEUSES au baume de copahu, pur, liquide, sans odeur ni saveur, de MOTHÈS, seules autorisées par brevet d'invention, de perfectionnement et ordonnances du roi, et approuvées par l'Académie royale de Médecine de Paris, comme seules infaillibles pour la prompte guérison des maladies secrètes invétérées, écoulements récents et chroniques, fleurs blanches, etc. — S'adresser à M. MOTHÈS, rue Ste-Anne, n° 20, ou à M. Dublanc, pharmacien, dépositaire général, rue du Temple, n° 139. — Pharmaciens dépositaires : à Lyon, P. Macors, Vernet, Parayon, Macors fils, André Billot, Bruchon, Bruny aîné et C^e; à Tarare, Michel; à Villefranche, Coulterot, Voituret, Blaud; à St-Etienne, Couturier. (861)

(6523) A VENDRE, pour cause de santé. — Un établissement de bains en pleine activité et dans un des meilleurs quartiers de Lyon; on donnerait des facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 4.

On a trouvé dimanche soir, dans la petite rue Mercière, trois clés de diverses grandeurs enveloppées dans un petit sac en cuir. La personne qui les a perdues est invitée à se présenter aux bureaux du Censeur.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

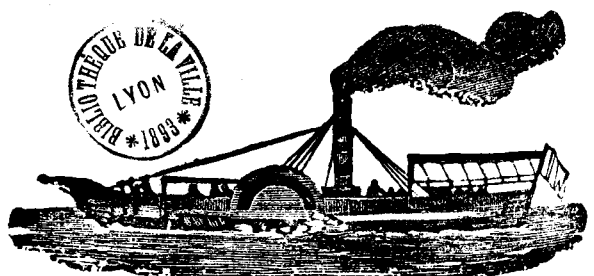
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)



(190) NOUVEAU SERVICE DE LA SAONE.

LE SUPERBE

BATEAU A VAPEUR L'AIGLE N° 1

Partira de LYON les jours impairs, et de CHALON les jours pairs, à cinq heures du matin.

La marche supérieure, la beauté et le confort de ses emménagements offrent à MM. les voyageurs tous les avantages qu'ils avaient droit d'attendre d'une nouvelle entreprise.

Dépuratif du Sang.

DES HUMEURS ET DE TOUT VICE QUELCONQUE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écoulements et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, hémorrhoides, rhumatismes, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincailler, Grande-Rue. A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Baulieu, directeur des messageries générales, en face du pont. A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. (2035)